



Supervisory Organisation for Financial Intermediaries & Trustees
Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers & Trustees
Aufsichtorganisation für Finanzintermediäre & Trustees
Organizzazione di vigilanza per gli Intermediari Finanziari & Trustees

Conditions d'utilisation de l'image de SO-FIT et de la FINMA

Logo de SO-FIT :

La reproduction, l'utilisation, l'exploitation du logo de SO-FIT sont interdites sans l'accord préalable notifié par SO-FIT.

Références pour les affiliés OAR de SO-FIT :

Les sociétés affiliées à SO-FIT peuvent mentionner leur affiliation à SO-FIT (à l'exception de la reproduction, utilisation et exploitation du logo, qui est régie par le point précédent) sur leurs supports commerciaux ou publicitaires, tels que site Internet, papier à lettres et cartes de visite.

Toute référence à SO-FIT (OAR) faite sur un site Internet doit mentionner le texte suivant :
« SO-FIT est un organisme d'autorégulation agréé par l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour la surveillance des intermédiaires financiers visés à l'article 2 al. 3 de la Loi fédérale suisse concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (LBA).

Nous rappelons également que l'utilisation du logo de la FINMA sur n'importe quel support, document ou vecteur commercial est soumise à autorisation de cette dernière. Toute utilisation non autorisée du logo peut entraîner des poursuites civiles et pénales de la part de la FINMA.

Ce point fera l'objet d'un contrôle spécifique dans le Rapport annuel LBA 2023 (RA LBA 23), à nous remettre au 31 mai 2024, ainsi que dans l'auto déclaration 2023 (AD 23), à nous remettre au 31 mars 2024.

Votre équipe SO-FIT

Genève, le 31.07.2023